

Programme de Sensibilisation/Formation à la Sécurité au Sol

Au cours d'une séance en groupe, les sujets suivants pourraient être abordés, avec les intervenants mentionnés (en tant que formateur) :

Sujet	Intervenant
GENERALITES	
<ul style="list-style-type: none"> • Objet et enjeux de la Sécurité au Sol • Limites du domaine: acteurs, activités et moyens concernés [avions¹ locaux, hangars, aires de trafic (parkings), données et équipement de soutien aux opérations aériennes et à la formation] • Evénements redoutés : accident corporel, détérioration/destruction accidentelle d'un bien matériel (y compris un aéronef au sol) ou immatériel (données), incendie, explosion, vol à la roulotte (sur les parkings) / larcin / vol à la tire / vandalisme /effraction • Exigences applicables : réglementation et législation (Code du travail, Règles de l'air et de la CA, Règlement intérieur) <ul style="list-style-type: none"> ○ Plan Vigipirate (Sûreté) ○ Document unique (objet et applicabilité) ○ Autres documents internes (consignes, recommandations, livrets des procédures, Quick check-lists, flashes et conseils sécurité) • Autorité et responsabilités : <ul style="list-style-type: none"> ○ organisation pour la gestion de la sécurité au sol ○ articulation avec la Politique de Sécurité du DTO ○ interface avec les ATS et le propriétaire-exploitant de l'aérodrome • Moyens d'action : <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Prévention</u> : campagne de sensibilisation, séance de formation spécifique, signalétique / affichage des consignes de sécurité (issues de secours interdiction de fumer, en cas d'accident...) ○ <u>Traitement</u> : équipe d'intervention, équipement de secours et de lutte contre l'incendie, contrats d'assurance (couverture des dommages) 	Président de l'aéroclub ou son représentant
PREVENTION	
<p>Protection (Sûreté) et utilisation de l'infrastructure et des bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre protégé • Vidéosurveillance • Code d'accès • Accès aux clefs des locaux et des avions • Fermeture des portes (hangars et bureaux) • Nombre maximum d'occupants de chaque local • Manipulation des portes 	Responsable infrastructure
<p>Accès aux avions, embarquement/débarquement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Circulation des personnes sur l'aire de trafic (marquage du périmètre, gilet orange photo réfléchissant ?) • Accompagnement des enfants • Passer derrière un avion moteur tournant, • Contenir les passagers à la lisière du hangar, jusqu'à ce que le commandant de bord ou la personne désignée vienne les chercher pour monter dans l'avion, aide à la descente de l'avion et accompagnement jusqu'au hangar • Bagages dans le hangar, pas autour de l'avion sauf si chargement immédiat... (cf. Consignes Sécurité Passagers) 	Instructeur de vol
<p>Avitaillement et petit entretien des avions</p> <ul style="list-style-type: none"> • lieux de stockage de matières dangereuses et/ou inflammables • renvoi au conseil sécurité dédié • rappel des règles pour les interventions de petit entretien • utilisation et rangement des matériels et produits de nettoyage 	Instructeur de vol

¹ Avec les équipements additionnels « obligatoires » (ELT, parachutes, gilets sauvetage, matériel de survie, extincteur de bord, trousse de secours de bord...)

Sujet	Intervenant
Déplacement, tractage, préparation et stationnement des avions <ul style="list-style-type: none"> En fonction de l'encombrement du parking, Précaution au roulage avec et sans moteur (tractage) Précaution de manutention dans le hangar Rangement des barres/fourches de manœuvre Rangement et utilisation des kits d'amarrage et des bâches de protection Que faire des « purges » cf. Procédures (livrets ou QC/L) Précaution de mise en route - abords, méthodes en complément des procédures normales (ex : moteur noyé) Renvoi aux consignes et recommandations pour le stationnement, etc. 	Instructeur de vol Mécanicien du club pour le comportement moteur
Secours aux blessés, combat du feu en plus des consignes propres à l'avion <ul style="list-style-type: none"> Armoire 1er secours et trousse de secours Démonstration des différents types d'extincteurs, localisation dans le hangar Mise en pratique Localisation des différents disjoncteurs/boîtiers électriques dans le hangar Localisation des points d'eau 	Pompier professionnel Responsable infrastructure
TRAITEMENT DE L'ÉVÉNEMENT REDOUTÉ (QUE FAIRE ?)	
En cas d'événement redouté : appeler les pompiers/la gendarmerie	
Incendie/explosion	
<i>dans un local, un hangar</i> <ul style="list-style-type: none"> Issues de secours Coupe-feu 	Pompier professionnel
<i>d'aéronef</i> <ul style="list-style-type: none"> Feu au démarrage Surchauffe des freins 	Instructeur de vol
<i>d'hydrocarbures</i> <ul style="list-style-type: none"> 	Pompier professionnel
Accident corporel <ul style="list-style-type: none"> Qui alerter ? : SAMU, Pompiers, ... et coordonnées Informé le propriétaire-exploitant de l'aérodrome Secouristes parmi les membres ? 	Président de l'aéroclub
Détérioration/destruction accidentelle d'un bien matériel ou immatériel (hors accident d'aéronef) <ul style="list-style-type: none"> Qui alerter : Pompier, ... et coordonnées, extincteurs (localisation, mise en œuvre), sans pour autant empiéter sur les consignes de sécurité existantes dans le cadre de la législation sur le travail 	Chef Circulation Aérienne Président de l'aéroclub
Vol à la roulotte / à la tire / larcin / vandalisme / effraction <ul style="list-style-type: none"> Qui alerter : Gendarmerie, ... et coordonnées 	Président de l'aéroclub
Accident d'aéronef	
<i>Sur l'aire de trafic</i> <ul style="list-style-type: none"> Que doit-on faire ? 	Chef Circulation Aérienne
<i>Sur l'aire de mouvement ou en vol</i> <ul style="list-style-type: none"> Que doit-on faire ? Alerter les permanents DSAC, EPA, BGTA. Informer le propriétaire-exploitant de l'aérodrome Sur le terrain éviter le sur-accident en se déplaçant de façon anarchique sur l'aire de mouvement. Ne pas enlever l'obstacle immobilisé dans les servitudes de piste* sans l'autorisation de l'EPA ou bien de la BGTA. Après autorisation, sortir l'aéronef des servitudes et vérifier la non présence de débris sur la piste avant la réouverture de celle-ci. * Servitudes de piste = piste + zone en herbe du bord de piste jusqu'au niveau des points d'arrêt + 50 m aux deux seuils. Tout objet, personne, avion etc. situé dans les servitudes est considéré comme étant sur la piste.	Chef Circulation Aérienne

Sujet	Intervenant
VERIFICATION PERIODIQUE ET ENTRETIEN DES MOYENS DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
Qui ?	
Quoi ?	
Modalités (quand ?, comment ?)	
Constat d'anomalie sur ce type de matériel	

L'élaboration de ce programme est en lien direct avec l'axe "Gestion des situations d'urgence" identifié dans le Plan d'Amélioration de la Sécurité LFCL.

En voici la genèse.

L'idée d'origine, émise en mai 2011, était la définition d'un Pack Sécurité Sol, à l'instar du Pack Sécurité Vol (initiative FFA-CRA11), permettant de passer en revue toutes actions et comportements relatifs à la sécurité des personnes et des biens lors des diverses manutentions et des mouvements au sol, des opérations d'avitaillement, de démarrage et d'arrêt des moteurs, etc.

Il a dans un premier temps été décidé de dresser une liste des items à traiter.

Des précisions ont ensuite été apportées quant à l'objectif de cette action, à savoir établir un **programme de sensibilisation/formation à la Sécurité au sol**.

Le domaine de la Sécurité au sol couvre toutes les opérations effectuées à l'occasion de la mise en œuvre d'un avion : sortie du hangar, préparation de l'avion (visite prévol, avitaillement), embarquement, mise en route et arrêt, stationnement et entrée au hangar, etc.

L'identification des items de ce programme doit être guidée par le souci de la sécurité des personnes et de la préservation de l'intégrité, de l'état et du bon usage des avions et des divers équipements et matériels « sol ».

L'organisation de séances de cours et d'exercices pratiques *in situ* en vue de réaliser cette sensibilisation/formation par groupe d'une dizaine de participants (les pilotes et aussi les élèves) et l'attribution de cette réalisation à un Chargé de Séance fera l'objet d'une autre action.

De ce fait l'intitulé initial « Pack Sécurité Sol » a été changé en « Programme de sensibilisation/formation à la Sécurité au sol ».

Des communications, consignes ou recommandations particulières à certaines de ces opérations peuvent exister ou être en attente de publication (par exemple, l'avitaillement, la mise en route et l'arrêt du moteur, etc.) : dans ce cas le programme y fera référence et ces documents pourront être utilisés lors des séances.

La réalisation de la sensibilisation/formation par un Chargé de Séance n'exclut pas d'envisager le support de spécialistes, par exemple les pompiers, pour le maniement des extincteurs, et plus généralement pour tout ce qui concerne le secours aux blessés, la lutte contre les incendies d'aéronefs (SSLIA).